

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 70 (1982)

Heft: [11]

Artikel: Travail à temps partiel : un problème de société

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276631>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un problème de société

«Les uns se tuent au travail pendant que les autres se dépriment d'inactivité ou de solitude.»

Le samedi 25 septembre, au Théâtre de Beaulieu, à Lausanne, dans le cadre du Comptoir suisse, a eu lieu une rencontre romande sur le thème du travail à temps partiel (TTP), organisée par les Centres de Liaison des Associations Féminines de Fribourg, Genève, Neuchâtel et Vaud, et par l'Association Femmes-Rencontre-Travail du Valais, avec l'appui de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses.

Réunis autour d'une table ronde, les représentants des différents milieux intéressés (demandeurs de TTP, employeurs, syndicats) se sont efforcés de définir, chacun à leur manière, la place et le statut que pourrait revêtir le TTP dans le monde de demain. Actuellement, cette forme de travail ne concerne que 10 % environ de la population active en Suisse, principalement des femmes ; il s'agit en règle générale de postes subalternes et sans ouverture de carrière. Qu'en sera-t-il à l'avenir ?

Processus inévitable

Les deux exposés introductifs présentés, d'une part, par Mme Gabrielle Nanchen, vice-présidente de la Commission Fédérale pour les Affaires Féminines et auteur du livre : « Hommes, Femmes : le partage » (éd. Favre), d'autre part, par M. Pierre Triponez, chef de la Division de la main-d'œuvre et de l'émigration de l'OFIATM, ont montré, dès le départ, que le désaccord à ce sujet n'est pas une question de chiffres, mais de philosophie.

Pour Gabrielle Nanchen, la réduction de la durée du travail pour une très grande partie des travailleurs, accompagnée de l'accès massif des personnes jusqu'à présent « inactives » au monde du travail, est un processus non seulement souhaitable, mais inévitable ; le chômage dû aux progrès techniques, l'impossibilité de supprimer beaucoup de tâches ingrates, les nouvelles aspirations des femmes à exercer une activité, mais également des hommes à faire autre chose que de travailler, sont autant de facteurs qui agiront dans ce sens, et qui devraient finir par corriger l'absurdité d'une société « où les uns se tuent au travail et les autres se dépriment d'inactivité ou de solitude ».

Une forme particulière de travail

Pour M. Triponez, par contre, le TTP n'est qu'une des nombreuses formes de travail **particulières** qui interviennent là où la pratique **normale** du travail à plein temps n'est pas possible pour des raisons économiques ou individuelles ; quelle qu'en soit l'extension dans les années à venir, il devra rester tel dans son principe.

M. Jean Carbonnier, président de la Chambre du commerce et de l'industrie de Neuchâtel, et M. Francis Nussbaumer, chef du personnel de la Coopérative Migros de Genève, ont nuancé ce dernier point de vue, tout en le reprenant à leur compte pour l'essentiel : les employeurs, ont-ils dit, devraient s'efforcer de satisfaire à la demande toujours croissante de postes de TTP, pour autant, toutefois, que cela soit compatible avec la bonne marche d'une entreprise dont le fonctionnement reste, en principe, axé sur la notion de travail à plein temps.

L'anxiété des femmes

Or, une telle conception non seulement ne répond pas aux exigences sociales globales énoncées par Gabrielle Nanchen, mais elle ne répond pas même à l'anxiété des femmes qui, de plus en plus nombreuses, souhaitent réintégrer le monde du travail, sans pour autant remettre radicalement en question le rôle qu'elles jouent dans leur foyer. Cette anxiété, Mmes Mu-rielle Joye, représentante de l'Association des Femmes Universitaires Genevoises

(cf. articles ci-dessous), et Claire Marguerat, animatrice du Centre pour la réinsertion professionnelle « Clés pour le travail », dans le canton de Vaud, n'ont pas manqué de la souligner.

Quant à M. Casimir Noël, chef du Service social de la Ville de Fribourg, il a reconnu que la rentabilité des TTP dépasse celle des travailleurs à plein temps ; les exemples qu'il a cités sont justement tirés de la catégorie de femmes précitée, dont toutes les motivations psychologiques concourent à en faire des travailleuses particulièrement efficaces.

Le point de vue des syndicats

Prenant le problème par un autre bout, Mme Ruth Dreifuss, secrétaire de l'Union syndicale suisse, a commencé par se demander si ce n'est pas la longueur de l'horaire à plein temps, tel qu'il est pratiqué en Suisse, qu'il faudrait d'abord modifier. Mme Yolanda Hartmann, directrice des soins infirmiers du Centre hospitalier universitaire vaudois, ne venait-elle pas de faire remarquer que la plupart des infirmières souhaitent, désormais, travailler à 80 % ? S'agit-il encore de TTP dans ce cas-là ?

Répondant ensuite aux reproches qui sont fréquemment faits aux syndicats quant à leur attitude hostile à l'égard du TTP, Mme Dreifuss a bien précisé que la méfiance des syndicats n'est pas dirigée contre le TTP en tant que tel, mais bien contre la précarité de son statut actuel, notamment sur le plan législatif. D'autre part, tant que le TTP restera une affaire de



Gabrielle Nanchen et Ruth Dreifuss

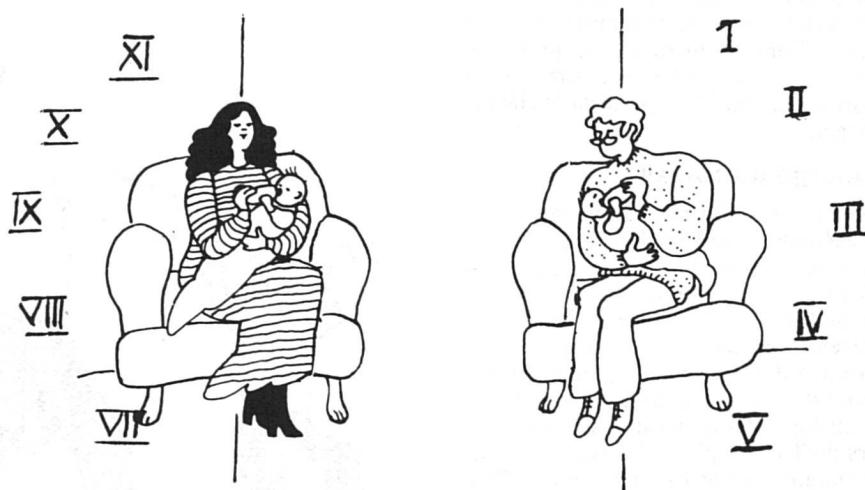
femmes, la responsabilisation familiale des hommes risque de rester illusoire.

Ce dernier point a été l'un de ceux qui ont été le plus souvent abordés dans le débat avec le public (plusieurs centaines de personnes) qui a suivi la table ronde ; preuve que l'assistance ressentait bien les véritables dimensions du problème.

Appel aux entreprises

A la fin de la journée, les organisatrices ont lancé un appel aux entreprises de Suisse romande, afin qu'elles leur fassent part, dans les mois qui viennent, de leurs expériences dans ce domaine. Le compte rendu des expériences les plus originales et les plus significatives sera publié dans Femmes Suisses et éventuellement dans d'autres organes intéressés. ● Silvia Lempen

Adresse pour le comité d'organisation : Jacqueline Vouga, 1099 Montpreveyres. Tél. (021) 93 11 81.



La division sexuelle du travail

Vivre pour travailler ou travailler pour vivre, toute la différence est là.

Nous ne sommes pas là pour savoir si l'on veut vivre pour travailler ou travailler pour vivre, a affirmé M. Jean Carbonnier, l'un des invités à la Table Ronde.

Poser la question ainsi aurait effectivement pu enliser le débat. Pourtant, c'est bien ce problème de fond que pose le TTP, à savoir la valeur que nous accordons au travail : moyen ou finalité ?

Voyons, tout d'abord, ce que les Suisses pensent du travail en général. Une enquête récente (1) montre que 35 % des Suisses estiment qu'ils travaillent trop longtemps et 61 % « juste ce qu'il faut ». Travailler moins en gagnant la même chose ? 37 % le voudraient bien. Travailler moins, mais gagner moins ? On chute à 11 %. Ainsi donc, près des deux tiers des Suisses seraient contents de leur sort. Les différentes possibilités d'aménagement du temps de travail (journée continue, horaires variables et même compression de la semaine de cinq jours) ne sont certainement pas étrangères à ce sentiment de satisfaction. Entrées dans les mœurs sans trop de fracas, ces diverses formules arrangeant les uns et les autres sans remettre aucunement en cause la durée elle-même du travail.

Il en va tout autrement du TTP, qui suscite des discussions animées et souvent

houleuses. Car le TTP place sous les projecteurs un phénomène qu'on aimerait mieux oublier : certains travaillent moins que d'autres et vivent aussi bien, sinon mieux. Et cela n'est pas juste, même si ce n'est pas nouveau. Depuis que le monde est monde, les hommes assistent, impuissants ou contents selon qu'ils sont parmi ceux qui travaillent plus ou moins, à cet état de fait. La nouveauté réside, aujourd'hui, dans les sous-entendus. Car vouloir travailler moins ne signifie plus « ne pas vouloir travailler du tout », mais vouloir travailler et faire autre chose à côté. Et cette nouvelle revendication n'est socialement admissible qu'à une seule condition : que cet « autre chose » soit également du travail.

La conclusion, donnée par M. P. Triponez, de l'Office fédéral de l'industrie, des

arts et métiers et du travail, lors de son exposé à la Table Ronde, est à cet égard significative : « La possibilité de travailler à temps partiel est nécessaire pour beaucoup de personnes qui ne peuvent exercer une activité lucrative à plein temps (...). Pour ceux, par contre, qui peuvent travailler à plein temps, je ne crois pas qu'il serait très bon pour notre économie si ceux-ci aussi voulaient commencer à travailler d'une manière très, très réduite. Je crois que ce qu'il faut, ce sont des gens qui travaillent ».

La raison du plus faible

L'affirmation est grave car elle sous entend que la distinction entre ceux qui peuvent et ceux qui doivent travailler à mi-temps, est claire. Or, qui va juger où s'arrête le désir et où commence la nécessité ? Devra-t-on établir des critères qui permettront aux employeurs de distinguer le bon grain de l'ivraie dans les raisons des demandeurs ?

On sait que les offres de TTP augmentent en situation de plein emploi et qu'elles diminuent en période de chômage. Les critères actuels d'acceptation ou de refus d'employer quelqu'un à temps partiel ne dépendent donc pas de facteurs moraux mais fluctuent en fonction de la conjoncture économique.

A supposer qu'il faille maintenant faire intervenir d'autres critères, gageons qu'à nouveau, les impératifs économiques passeront au premier plan. Ainsi, le retraité auquel son AVS ne suffit pas, aura de « bonnes » raisons. Le jeune qui investit une partie de son temps dans une formation a aussi une « bonne » raison. La mère de famille, qui doit compléter le salaire insuffisant de son mari a elle aussi une bonne raison, contrairement à la mère de

